



Dépassement sur un passage surélevé

Par **fanfan58**, le **03/06/2016** à **10:10**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

j'ai dépassé un camping car qui roulait à 10 km/h sur un passage surélevé long de 10 m, a la fin du passage la ligne est discontinue, j'ai doublé a la fin du passage. Les gendarmes garés 10m plus loin mon arrêté. Il faisait nuit il me font part de mon infraction je suis étonné car je n ai pas vu de ligne continue. Le lendemain je vais contrôler effectivement la ligne devient continue plus loin. Que puis je faire?

MERCI [smile4]

Par **morobar**, le **03/06/2016** à **16:31**

Bonsoir,

Effectivement ce n'est pas une bonne idée de doubler un véhicule à faible allure sur un passage où une vitesse faible est demandée.

L'infraction semble bien constituée, s'agissant du franchissement d'une bande continue. amende de 4eme classe et 3 points au permis de conduire.

Par **aleas**, le **03/06/2016** à **17:55**

Bonsoir,

Quand vous aurez l'avis de contravention, revenez sur le forum pour nous préciser la nature

de la contravention que l'on vous reproche.

vous évoquez un passage surélevé, doit on comprendre que c'est un passage piétons ?

Par **jodelariege**, le **03/06/2016 à 18:12**

bonsoir ,je pense qu'il s'agit d'un passage surélevé type ralentisseur que j'ai juste à la sortie de ma maison ;comme son nom l'indique cela sert à ralentir fortement les voitures ,pour ma part il n'y a pas de passage piéton

Par **jodelariege**, le **03/06/2016 à 18:18**

rebonsoir ;de plus lecture du code de la route:"interdiction de dépasser tout véhicule meme un deux roues par la gauche sur un dispositif surélevé (ralentisseur ou plateau)"

Par **Lag0**, le **03/06/2016 à 18:45**

Bonjour jodelariege,
Quel article du code de la route svp ?

Personnellement, je ne trouve pas cette phrase dans la partie du code de la route sur le dépassement :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=431C9B17E3CCF776FFC881EF33988D56.tpd>

Par **jodelariege**, le **03/06/2016 à 19:57**

bonsoir vous avez tout à fait raison ,moi non plus je ne trouve pas d'article spécifique sur le dépassement sur passage surélevé mais plusieurs articles sur divers sites affirmant cela (dont un belge!).donc je retire que j'ai lu cela sur le code de la route mais sur des sites sur internet.me a culpa (mais je vais chercher encore....)

Par **aleas**, le **03/06/2016 à 22:42**

Bonsoir,

Vu que vous évoquez le code Belge, c'est bien en France que cela s'est produit ?

Ne vous tracassez donc pas, attendez de voir ce qu'on vous reproche et on vous dira ce qu'il en retourne